

Conseil municipal du jeudi 04 mai 2023

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le quatre mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Athée, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale sous la présidence de Madame le Maire, Nadine MARTIN-FERRE.

Présents : GIRAUD Marc, CHAMPION Kalyne, PAILLARD Alain, GAUTHIER Clarisse, PIAU Valérie, JULLIOT Alexandre, DESMONTILS Olivier, Nicole PESCHE

Absents excusés : LAMY Anthony

Secrétaire de séance : GIRAUD Marc

➤ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 AVRIL 2023

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter au compte rendu de la séance du 06 avril 2023. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ JOURNÉE CITOYENNE

La journée citoyenne du 13 mai débutera à 8h30 autour d'un café au « Petit Athéen ». Une trentaine de personnes sont inscrites. Du désherbage et de la peinture signalétique sont prévus. Un repas clôturera cette journée.

➤ DEL20230504 01 ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du comptable public **en date du 13 mars 2023** pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable **abrégé** pour la commune d'Athée au **1er janvier 2024** ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter, à compter du 1er janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
- de préciser que la nomenclature M57 s'appliquera aux budgets suivants : **Budget principal et Budget Lotissement des Tilleuls.**

- que l'amortissement obligatoire¹, ou sur option², des immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2023 est linéaire et pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis ;

- que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;

- que sera appliqué l'amortissement par composants au cas par cas, sous condition d'un enjeu significatif ;

- **de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;**

- de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif dans sa totalité sur l'exercice avec un étalement budgétaire ;

➤ DEL 20230504 02 DEVIS ENTREPRISE LOUIN TRAVAUX RÉFECTION SECRÉTARIAT ET ENTRÉE

MAIRIE

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis de l'entreprise LOUIN Vincent pour la réfection du secrétariat et de l'entrée de la Mairie, ainsi que pour la fourniture de peinture salle de l'Oudon :

Dans le devis N° 369 du 03 mai 2023 il est prévu :

- Réfection de la peinture et du sol du secrétariat.

Le montant du devis est de 3708,20 € HT

Dans le devis N° 370 du 03 mai 2023 il est prévu :

- Réfection de la peinture et du sol de l'entrée de la Mairie.

Le montant du devis est de 3880,60 € HT

Dans le devis N° 371 du 03 mai 2023 il est prévu :

- Fourniture de peinture pour sous-bassements salle de l'Oudon.

Le montant du devis est de 626,80 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** le devis de l'entreprise **LOUIN Vincent** pour un total de **8215,60 € HT**
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

➤ **CRÉATION DE CAVURNES**

Nous sommes toujours dans l'attente de devis de PFM Craon pour la création de cavurnes.

➤ **DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

Trois jeunes sont actuellement inscrits pour le dispositif Argent de Poche. Les travaux envisagés sont : peinture des soubassements à l'intérieur de la salle de l'Oudon, désherbage.

➤ **ELECTION SÉNATORIALE, CONVOCATION POUR VOTE TITULAIRE ET SUPPLÉANTS**

Madame le Maire informe que le Conseil Municipal sera convoqué le 09 juin 2023 à 8h, afin d'élire un titulaire et trois suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

➤ **DEL20230504 03 DEVIS DOBAIRE TERRAIN DE BOULES ET BANQUETTES SALLE DE L'LOUDON**

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis de l'entreprise DOBAIRE PAYSAGE pour la création d'un terrain de boules et de banquettes salle de l'Oudon :

Dans le devis N° 276 du 30 avril 2023 il est prévu :

- Création banquettes.
- Création terrain de boules

Le montant du devis est de 3655,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** le devis de l'entreprise **DOBAIRE PAYSAGE** pour un total de **3655,00 € HT**
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

➤ **JOURNÉE ESTIVALE DU 1^{er} JUILLET**

La journée estivale débutera à 14h le 1^{er} juillet. Différentes activités seront proposées : coin lecture, coloriage, jeux, animations sportives, initiation danse, boules, Mõlkky...

Cette journée sera clôturée par un apéritif offert par la Mairie, suivi d'un repas partagé.

Des flyers seront distribués prochainement concernant cette journée.

➤ **NOTIFICATION DETR « PRÉ AUX COCHONS »**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'au titre de la DETR, la commune percevra une subvention de 4865,86 € pour l'aménagement du « Pré aux cochons ».

➤ **DOSSIER PROJET GAEC LA JEULINIÈRE**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture du 22 mars 2023 concernant la demande d'enregistrement présentée par le GAEC La Jeulinière, dont le siège social est situé au lieu-dit La Jeulinière à Craon, en vue d'exploiter un élevage de 420 veaux de boucherie, à cette même adresse.

➤ **COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945**

La commémoration aura lieu au cimetière à 10h.

➤ **DEL20230504 04 COTISATION FONDATION DU PATRIMOINE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'adhésion à La Fondation du Patrimoine est nécessaire pour la valorisation du patrimoine de la commune.

Le montant de la cotisation est de 75 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour un total de **75,00 € TTC**
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

Le projet est reporté, faute de devis à présenter.

➤ QUESTIONS DIVERSES

- Deux cadeaux sont à prévoir pour le tournoi inter-famille du 04 juin 2023.
- La floraison d'été sera effectuée par Le Ponceau
- .
- La prochaine séance aura lieu le vendredi 09 juin 2023 à 8 heures.
- La séance s'est achevée à 22h05 heures.

SIGNATURES

Le Maire

Nadine MARTIN-FERRÉ



Secrétaire de séance

Marc GIRAUD

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a long horizontal stroke.